

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 10/04/2019.

Excusé : Marielle MONNOT

Présent-es : Corinne MOUGEY, Nelly MOUREY, Bruno JOLY, Paul ROYEN, Jean Louis REBICHON, Sylvie BOURGON, Magali FERCIOT, Patrick PERRET, Jean FRIED.

Absents : Jérôme BERAL, Jean Christophe LECONTE

La séance débute à 20h.

## **1- Etude et approbation des Comptes de Gestion (comptable) pour la commune et le CCAS**

Le conseil municipal prend connaissance des documents présentant les comptes de gestions et comptes administratifs.

Concernant les Comptes de Gestion de la commune en FONTIONNEMENT :

le montant des RECETTES s'élève à 393.621,32 euros , celui des DEPENSES à 333.153,66 euros.

Et en INVESTISSEMENT :

le montant des RECETTES s'élève à 42.166,24 euros , celui des DEPENSES à 100.871,35 euros.

VOTE : 9 POUR

Les Comptes de gestion du CCAS présentent en DEPENSES un montant de 2484 euros

VOTE : 4 POUR

## **2 – Comptes Administratifs (CCAS – commune)**

Le conseil municipal prend connaissance des documents présentant les comptes administratifs.

Concernant les Comptes Administratifs de la commune en FONTIONNEMENT :

le montant des RECETTES s'élève à 393.621,32 euros , celui des DEPENSES à 333.153,66 euros.

Et en INVESTISSEMENT :

le montant des RECETTES s'élève à 42.166,24 euros , celui des DEPENSES à 100.871,35 euros.

VOTE : 8 POUR, Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote

Les Comptes Administratifs du CCAS présentent en DEPENSES un montant de 2484 euros

VOTE : 3 POUR, Monsieur le Président ayant quitté la salle au moment du vote.

## **3 – Budgets Primitifs 2019**

Le conseil municipal examine les documents présentant les Budgets Primitifs 2019.

Le Budget Primitif de la commune s'équilibre avec un montant

en FONCTIONNEMENT : de 481.178,14 euros

et un montant en INVESTISSEMENT de 94.362,14 euros

VOTE : 9 POUR

Le Budget Primitif du CCAS s'équilibre avec un montant en FONCTIONNEMENT de 4008 euros

VOTE : 4 POUR

Affectation des résultats est approuvée à l'unanimité des membres présents.

VOTE : 9 POUR

## **4 – Fixation des taux concernant les Taxes Directes Locales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide du maintien des taux actuels

Taxe Habitation : 8,34 %

Taxe Foncières sur Propriétés Bâties : 17,79 %

Taxe Foncières sur Propriétés Non Bâties : 26,87 %

VOTE : 9 POUR

## **5 – Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées).**

La CLECT s’est réunie le 28/02/2019, afin de fixer le montant du transfert des charges relatif à la compétence service secours et lutte contre l’incendie (versement contingentement au SDIS et participations aux casernes).

Il est demandé aux communes de se prononcer pour approuver ce rapport.

Après présentation par le Maire, ayant participé au processus, le conseil municipal décide l’approbation du rapport proposé.

VOTE : 9 POUR

## **6 – Désignation des représentants de la commune au jury concernant le choix des cabinets d’architectes pour le projet Ecole Intercommunale**

Une première commission technique de 5 membres ayant été désignée lors d’un conseil municipal précédent, les élus doivent désigner 2 membres de cette commission pour participer au jury permettant de retenir 3 cabinets d’architectes (parmi 56 candidatures).

Corinne MOUGEY et Jean Louis REBICHON sont plébiscités pour remplir cette fonction.

VOTE : 9 POUR

## **7 – questions diverses...**

à 22h00, la séance est levée.